



# DEDAIN, MÉCHANCETÉ OU RÈGLEMENT DE COMPTE ?

Depuis un fameux contrôle sanitaire aux cuisines, il semblerait que le personnel de surveillance soit dans le collimateur de certain(e)s pour de mauvais résultats.

En effet, après avoir accepté de changer son planning le matin même, réduisant sa pause méridienne de 2h à 45 min, un agent a essuyé un refus catégorique de bénéficier exceptionnellement d'un repas.

Il aura fallu « l'insistance des officiers » pour que l'agent puisse se restaurer.

Le bureau Local **Force Ouvrière Justice** met quiconque au défi de quitter un uniforme, d'aller se restaurer à l'extérieur, de revenir se changer et de rejoindre son poste, le tout en 45 minutes !!!

Il semble qu'il « appartient au personnel de surveillance d'être prévoyant ou de prévoir les aléas liés aux modifications de pause méridienne ».

## Mais de qui se moque-t-on ?

Nous sommes conscients que la cuisine de la MA Brest n'a pas vocation à assurer la restauration du personnel sauf cas exceptionnel !!!

Si dans cette situation décrite plus haut, pourquoi refuser de fournir un repas au personnel de surveillance et accepter d'en fournir quasi quotidiennement à d'autres ?

Il y a tant de choses à revoir concernant le fonctionnement de la cuisine au lieu de chercher des poux dans la tête des personnels de surveillance.

Le bureau Local **Force Ouvrière Justice** remercie les officiers intervenus pour que notre collègue puisse bénéficier d'un repas.

Le bureau Local **Force Ouvrière Justice** rappelle que la frontière est étroite entre un comportement inadéquat avec ses subordonnés et le harcèlement.

Vous pouvez compter sur notre organisation syndicale pour continuer à dénoncer, malgré les pressions, de tels faits s'ils venaient à se reproduire.

**Force Ouvrière Justice** accompagnera les agents désireux de formuler un recours si leur notation annuelle s'avérait farfelue ou mensongère.

Le bureau local **FO**  
Le 22 février 2024

